

Appel à Candidature (1^{er} appel)

La Direction Générale lance un appel à candidature **en interne** pour l'accès au poste de **Chef de Département Médical** relevant du Pôle des Unités Médicales.

Les candidats répondant aux critères ci-dessous peuvent retirer les fiches de candidature auprès de leur formation de travail, du secrétariat de la Division Développement des Compétences/DRH, du secrétariat du Pôle des Unités Médicales, du site de l'emploi public www.emploi-public.ma ou à travers l'espace Intranet.

Poste à pourvoir	Profil minimum requis	Compétences
Chef de Département Médical Pôle des Unités Médicales	-Médecin, Chef de Division à la CNSS ; Ou -Médecin, Chef de Service, ayant une ancienneté ^(*) d'au moins 2 ans à la CNSS ; Ou -Médecin titulaire, ayant une ancienneté ^(*) d'au moins 3 ans à la CNSS.	-Connaissance de l'organisation du Pôle des Unités Médicales et du fonctionnement des Unités Médicales ; -Connaissance des règles déontologiques régissant le métier de la médecine ; -Connaissance des procédures de la bio maintenance et de l'hygiène hospitalière ; -Connaissance des démarches du contrôle de la qualité dans un milieu hospitalier ; -Veille intellectuelle et professionnelle dans le domaine médical ; -Capacité à assurer l'interface avec les différents intervenants et partenaires internes et externes ; -Capacité à assurer un rôle de conseil et d'assistance auprès des diverses entités du PUM ; -Maîtrise de l'outil informatique ; -Maîtrise des outils d'analyse et de reporting ; -Capacité à encadrer, animer et superviser une équipe de travail ; -Capacités organisationnelles ; -Qualité relationnelle ; -Capacités d'analyse et de synthèse des données.

Les dossiers de candidature doivent contenir les pièces suivantes :

- Demande de candidature
- CV
- Plan stratégique et méthodologie de travail pour le fonctionnement et la performance du poste à pourvoir.

Les dossiers doivent parvenir à la Direction des Ressources Humaines par courriel envoyé uniquement à l'adresse : **aac2021@cnss.ma** au plus tard le **21 Avri 2021** et seront instruits par une commission Ad Hoc désignée à cet effet.

(*) L'ancienneté

- Dans le poste : elle prend effet à compter de la date de la 1^{ère} nomination dans le poste jusqu'à la date de l'appel à candidature.
- A la CNSS : elle prend effet à compter de la date de prise de service jusqu'à la date de l'appel à candidature.

NB : Les dossiers incomplets ne seront pas traités.

Hassan BOUBRIK
Directeur Général